L’Assemblée nationale concrétise plusieurs propositions du CESE dans le projet de loi Egalité et Citoyenneté

PUBLIÉ LE 27/06/2016

Le projet de loi Égalité et Citoyenneté intègre la recommandation du CESE de nommer la région comme chef de file de coordination des politiques jeunesses. Deux amendements déposés par M. Hammadi, rapporteur général, Mme Corre, M. Bies, et Mme Chapdelaine, rapporteurs thématique, et adoptés en commission à l’Assemblée nationale, vont plus loin et reprennent deux autres préconisations du CESE pour améliorer les politiques « jeunesse » IMPULSER UNE DYNAMIQUE DE PRODUCTION DE L’OFFRE DESTINÉE AUX JEUNES Le premier amendement, crée un Conseil d’orientation à destination des jeunes. Lieu d’évaluation, d’études et de concertation avec les principaux acteurs chargés de la jeunesse (État, représentants des organisations de jeunesse, partenaires sociaux, collectivités locales, associations familiales,…), ce Conseil aurait vocation à impulser une dynamique de production de l’offre destinée aux jeunes et veillerait à ce que chaque politique publique prenne en compte la question de la jeunesse. Lieu prospectif, il sera aussi chargé d’anticiper et ainsi de proposer les politiques à mettre en œuvre pour l’ensemble des jeunes. Issu d’une proposition du CESE, la création de cette instance a été publiquement soutenue par le Gouvernement, qui a annoncé sa création avant l’été. RENFORCER LA PLACE DES ASSOCIATIONS DE JEUNES DANS LES CESER Le second amendement, propose de compléter l’article L. 4134-2 du code général des collectivités territoriales en prévoyant la présence au sein des CESER de représentants d’associations bénéficiant d’un agrément « jeunesse et éducation populaire » et dont l’instance dirigeante est composée de personnes dont la moyenne d’âge est inférieure à trente ans. Pour les parlementaires, cette évolution, permettra sans nul doute d’associer davantage les jeunes à l’élaboration des politiques publiques régionales, et assurera une représentation de la jeunesse au sein du troisième collège des CESER.

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026